

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 17 septembre 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame	Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs	Michel Charron, conseiller au district 5 Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Éric Deslongchamps, conseiller au district 1 Michel Dubé, conseiller au district 3

L'absence de monsieur Jean-Pierre Cholette a été motivée.

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent devant 14 personnes.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

246-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019
4. Adoption - procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019
5. Dépôt de la correspondance du mois d'août 2019
6. Première période de questions
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1^{er} au 31 août 2019
 - 7.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 11 septembre 2019 et autorisation de paiement
 - 7.3 Modification de la résolution 244-08-2019 – Soumissions pour l'émission de billets

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

- 7.4 Nomination d'un secrétaire-trésorier
- 7.5 Nomination d'un directeur général adjoint et d'un secrétaire-trésorier adjoint
- 7.6 Renouvellement du contrat d'assurance collective
- 7.7 Formation d'un nouvel élu – Autorisation de dépenses
- 7.8 Participation à l'évènement *Mobilité durable* - Autorisation de dépenses
- 7.9 Inscription au logiciel en ligne de la plateforme Cyberimpact (Infolettre) – Autorisation de dépenses
- 7.10 Participation à l'Activité de financement du Fonds de protection de l'environnement matawinien – Autorisation de dépenses
- 7.11 Participation au comité de suivi du Centre d'Action bénévole Brandon – Autorisation de dépenses
- 7.12 Appui au comité de travail de Saint-Gabriel pour l'obtention d'un secondaire V à l'école Bermon

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois d'août 2019
- 8.2 Augmentation salariale des pompiers lors de pratiques
- 8.3 Nomination de pompiers en probation
- 8.4 Remerciement d'un pompier
- 8.5 Formation en secourisme des pompiers – Autorisation de dépenses
- 8.6 Ajustement salarial des pompiers agissant en tant que préventionnistes
- 8.7 Achat d'une tablette électronique – Autorisation de dépenses

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois d'août 2019
- 9.2 Fin de période de probation et permanence d'un employé journalier
- 9.3 Octroi de contrat - Fourniture de sel abrasif
- 9.4 Octroi de contrat – Fourniture et installation de compteurs d'eau
- 9.5 Octroi de contrat – Remplacement de ponceaux sous la rue Lise

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois d'août 2019
- 10.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois d'août 2019

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

10.3 Octroi de contrat – Caractérisation du milieu naturel (rivière Matambin)

10.4 Programme de financement PAFMAN

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois d'août 2019

11.2 Délégation au directeur à l'environnement et à l'urbanisme – émission de permis et certificats

11.3 Conclusion d'un contrat de services avec l'Atelier urbain – fourniture d'une ressource temporaire

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois d'août 2019

12.2 Embauche d'une directrice des loisirs et de la culture par intérim

12.3 Participation à la rencontre de la Table des représentants du loisir municipal Lanaudière 2019-2020 – Autorisation de dépenses

12.4 Dépôt du rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour les mois de juillet et d'août 2019

13. RÈGLEMENTS

13.1 Avis de motion – Règlement de taxation pour travaux sur la rue Lise

13.2 Adoption d'un projet de règlement – Taxation pour travaux sur la rue Lise

14. Divers et affaires nouvelles

15. Suivi

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019

247-09-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2019

248-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019 soit adopté tel que présenté.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS D'AOÛT 2019

249-09-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois d'août 2019, identifiée par le bordereau numéro C-08-2019, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un maximum de 30 minutes est alloué pour la période de questions. Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

250-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 288 518,24 \$ et des salaires nets payés, au montant de 66 450,78 \$ au cours du mois d'août 2019.

7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 11 SEPTEMBRE 2019 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

251-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 11 septembre 2019, totalisant un montant de 168 915,41 \$ et en autorise le paiement.

7.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 244-08-2019 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLET

252-09-2019

Attendu qu' en date du 20 août 2019, des soumissions relatives à la vente d'une émission de billet, datée du 27 août 2019 et au montant de 132 100, \$, étaient ouvertes et que le ministère des Finances recommandait l'offre la plus avantageuse qui lui était faite de Caisse Desjardins de Bellechasse;

Attendu que dans les faits, l'offre la plus avantageuse était faite par la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et non par la Caisse Desjardins de Bellechasse;

Attendu que le billet a conséquemment été émis en faveur de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que la résolution 244-08-2019 soit modifiée en conséquence en remplaçant « Caisse Desjardins de Bellechasse » par « Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

7.4 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

253-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que monsieur Mario Morin, directeur général, soit également nommé secrétaire-trésorier et qu'il soit autorisé à signer tous les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien.

7.5 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

254-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que monsieur Éric Gélinas, directeur à l'urbanisme et à l'environnement, soit également nommé directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et qu'il soit autorisé à signer tous les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien, en l'absence du secrétaire-trésorier.

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

7.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

255-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que le contrat d'assurance collective soit renouvelé avec la firme Assurances Robillard & Associés, renouvellement prenant effet le 1er septembre 2019.

7.7 FORMATION D'UN NOUVEL ÉLU – AUTORISATION DE DÉPENSES

256-09-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que madame Christiane Beaudry soit autorisée à suivre la formation en ligne « Comportement éthique » destinée aux nouveaux élus et que les frais de 225,00 \$ (avant taxes) soient déboursés par la municipalité pour son inscription.

7.8 PARTICIPATION À L'ÉVÈNEMENT *MOBILITÉ DURABLE, ÇA ME BRANCHE* – AUTORISATION DE DÉPENSES

257-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que madame Christiane Beaudry et monsieur Éric Deslongchamps soient autorisés à participer à l'activité *Mobilité durable, ça me branche*, devant se tenir à Rawdon le 24 octobre 2019;

Que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives, en conformité avec le règlement numéro 693 et ses amendements.

7.9 INSCRIPTION AU LOGICIEL EN LIGNE DE LA PLATEFORME CYBERIMPACT (INFOLETTRE) – AUTORISATION DE DÉPENSES

258-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Que ce conseil autorise l'inscription de la municipalité de Saint-Damien au logiciel en ligne de la plateforme Cyberimpact (Infolettre), le tout en conformité avec la Loi canadienne C-28;

Que les frais mensuels de l'ordre de 25 \$ (avant taxes) soient ainsi autorisés.

7.10 PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN – AUTORISATION DE DÉPENSES

259-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que messieurs Daniel Monette, Éric Deslongchamps, Michel Dubé et Michel Charron soient autorisés à participer à l'activité de financement du Fonds de protection de l'environnement matawinien, devant se tenir au musée Louis-Cyr de Saint-Jean-de-Matha le 16 octobre 2019;

Que les frais d'inscription à raison de 100 \$ par participant et de 50 \$ pour la présence seulement au cocktail dînatoire soient déboursés par la municipalité et que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives, en conformité avec le règlement numéro 693 et ses amendements.

7.11 PARTICIPATION AU COMITÉ DE SUIVI DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON – AUTORISATION DE DÉPENSES

260-09-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que monsieur Éric Deslongchamps soit autorisé à participer au comité de suivi du Centre d'Action bénévole Brandon, devant se tenir à Saint-Gabriel le 29 octobre 2019;

Que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives, en conformité avec le règlement numéro 693 et ses amendements.

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

7.12 APPUI AU COMITÉ DE TRAVAIL DE SAINT-GABRIEL POUR L'OBTENTION D'UN SECONDAIRE V À L'ÉCOLE BERMON

261-09-2019

Attendu que le réseau scolaire du secteur Brandon n'offre pas la possibilité aux étudiants de poursuivre leur secondaire V dans leur milieu ;

Attendu que les étudiants doivent voyager vers une municipalité voisine afin de compléter leur secondaire;

Attendu qu' un bassin de population important du secteur du Brandon serait touché favorablement par ce nouvel élément;

Attendu qu' un comité formé de différents intervenants aux niveaux municipal et scolaire est formé afin d'œuvrer pour l'obtention du secondaire V à l'école Bermon;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que les membres de ce conseil donnent leur appui au comité du secteur Brandon dans ses démarches auprès de la Commission scolaire des Samares, travaillant pour l'obtention du secondaire V à l'école secondaire Bermon de Saint-Gabriel-de-Brandon, afin de maximiser les objectifs du ministère de l'Éducation, soit de contrer le décrochage scolaire et ainsi améliorer le taux de réussite de nos étudiants.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

262-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois d'août 2019.

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

8.2 AUGMENTATION SALARIALE DES POMPIERS LORS DE PRATIQUES

263-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que suivant une recommandation du comité de sécurité publique, la rémunération versée aux pompiers lors de pratiques soit dorénavant la même que celle versée lors d'interventions.

8.3 NOMINATION DE POMPIERS EN PROBATION

264-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que suivant une recommandation du directeur du service incendie de Saint-Damien, les ressources suivantes soient considérées «en probation» à titre de pompiers volontaires de la Municipalité de Saint-Damien pour une période de six (6) mois à compter de leur date d'embauche respective : messieurs Christian Provost, Jérémy St-Vincent-Lévêque et Félix Lévêque.

8.4 REMERCIEMENT D'UN POMPIER

265-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que suivant une recommandation du directeur du service incendie de Saint-Damien, le pompier Alain Robert soit remercié de ses services en raison d'un désintérêt marqué pour sa participation au sein du service;

Qu' il soit demandé à monsieur Alain Robert de rapporter tous les équipements qui sont la propriété de la municipalité.

8.5 FORMATION EN SECOURISME – AUTORISATION DE DÉPENSES

266-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Que ce conseil demande qu'une formation en secourisme soit dispensée à tous les pompiers dès l'automne 2019;

Que les pompiers qui suivront la formation soient rémunérés au même taux horaire que lors d'une intervention et que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives, en conformité avec le règlement numéro 693 et ses amendements.

Qu' une dépense de l'ordre de 109 \$ (avant taxes) par pompier soit ainsi autorisée, suivant une offre de service obtenue par le directeur du service incendie, monsieur Jean-François Bruneau.

8.6 AJUSTEMENT SALARIAL DES POMPIERS AGISSANT EN TANT QUE PRÉVENTIONNISTES

267-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que la rémunération versée aux pompiers agissant en tant que préventionnistes sur le territoire municipal soit dorénavant la même que celle versée lors d'interventions.

8.7 ACHAT D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE – AUTORISATION DE DÉPENSES

268-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'achat d'une tablette électronique pour un montant de l'ordre de 400 \$ (plus taxes), laquelle facilitera le travail des préventionnistes lors de leurs visites sur le territoire municipal.

TRAVAUX PUBLICS

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

269-09-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois d'août 2019.

9.2 FIN DE PÉRIODE DE PROBATION ET RECONNAISSANCE DE PERMANENCE D'EMPLOI – JOURNALIER

270-09-2019

Attendu que monsieur Jérémy St-Vincent Lévêque, employé au service des travaux publics en tant que journalier, a complété sa période de probation depuis le 22 avril 2019;

Attendu qu' il y a lieu de reconnaître la permanence de l'employé de façon officielle;

Attendu les recommandations positives formulées par le directeur adjoint des travaux publics, monsieur Éric Desrosiers;

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que soit confirmée la permanence d'emploi pour monsieur Jérémy St-Vincent-Lévêque en tant que journalier, et ce rétroactivement au 22 avril 2019, aux conditions stipulées dans la convention collective en vigueur.

9.3 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SEL ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

271-09-2018

Attendu que suivant l'appel d'offres par invitation pour la fourniture de sel abrasif pour la saison hivernale 2019-2020, les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaires	Coût à la tonne (avant taxes)
Sel Warwick Inc.	90,00 \$
Sel Frigon Inc.	92,79 \$
Compass Minerals Canada Corp.	101,72 \$
Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor Ltée	109,84 \$

Attendu la recommandation du directeur général, monsieur Mario Morin;

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

D'accorder le contrat de fourniture de sel abrasif pour la saison hivernale 2019-2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sel Warwick Inc., au prix de 90,00 \$ la tonne (avant taxes), ce prix comprenant la fourniture et la livraison du sel, conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

9.4 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

272-09-2018

Attendu que suivant l'appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau, le seul soumissionnaire suivant a déposé une offre comme suit :

Soumissionnaire	Coût total (avant taxes)
Lecomte Pouliot Inc.	15 493,30 \$

Attendu la recommandation du directeur général, monsieur Mario Morin;

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

D'accorder le contrat de fourniture et d'installation de compteurs d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lecomte Pouliot Inc., au prix de 15 493,30 \$ (avant taxes), ce prix ne comprenant toutefois pas l'achat d'un fusil de lecture (800 \$ plus taxes) et des frais additionnels de 20 \$ par compteur (plus taxes) lorsque les compteurs ne pourront être installés à la verticale.

9.5 OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE PONCEAUX SOUS LA RUE LISE

273-09-2018

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Qu' un contrat soit accordé à Excavation Raymond Baril pour le remplacement de ponceaux sous la rue Lise, pour un montant forfaitaire de 8 797,00 \$ (avant taxes), suivant sa soumission du 22 août 2019.

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS D'AOÛT
2019**

274-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois d'août 2019.

**10.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE
L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LE
MOIS D'AOÛT 2019**

275-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois d'août 2019.

**10.3 OCTROI DE CONTRAT – CARACTÉRISATION DU MILIEU
NATUREL (RIVIÈRE MATAMBIN)**

276-09-2019

Sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Qu' un contrat soit accordé à madame Anny Malo, biologiste de la firme Aménagement Bio-forestier Rivest, pour la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel de la rivière Matambin, pour un montant forfaitaire de 1 700,00 \$ (avant taxes), suivant sa soumission du 13 septembre 2019.

10.4 PROGRAMME DE FINANCEMENT PAFMAN

277-09-2019

Attendu que la municipalité a dernièrement fait procéder à une étude relative à la sécurité du barrage du Lac Jonc qui relève de sa compétence;

Attendu que les travaux de réfection majeure du barrage du Lac Jonc ont ainsi pu être complétés au cours du mois d'août 2019;

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Attendu la mise sur pied du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

Attendu que ce conseil entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme,

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) pour le volet 2 dudit programme;
- D'autoriser monsieur Mario Morin, directeur général, à signer tous les documents afférents à cette demande.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

278-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois d'août 2019.

11.2 DÉLÉGATION AU DIRECTEUR À L'ENVIRONNEMENT ET À L'URBANISME – ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS

279-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le directeur à l'urbanisme et à l'environnement soit autorisé à émettre tous les permis et certificats ainsi que toutes les autorisations nécessaires se rapportant au service de l'urbanisme.

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

**11.3 CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICES AVEC L'ATELIER
URBAIN – FOURNITURE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE**

280-09-2019

Attendu la vacance temporaire du directeur à l'urbanisme et à l'environnement, monsieur Éric Gélinas;

Attendu qu' il importe d'assurer et de maintenir un service de qualité au sein du service de l'urbanisme;

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que ce conseil conclue avec la firme urbanistique l'Atelier Urbain un contrat de services pour la fourniture temporaire d'une ressource urbanistique;

Que le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat de services ainsi que tout document s'y rapportant.

LOISIRS ET CULTURE

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS
POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

281-09-2019

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

D'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois d'août 2019.

**12.2 NOMINATION ET EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES
LOISIRS ET DE LA CULTURE PAR INTÉRIM**

282-09-2019

Attendu la recommandation favorable émanant du comité des ressources humaines, à l'effet de combler temporairement le poste de directrice des loisirs et de la culture, formulée à ce conseil;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que ce conseil procède à la nomination et à l'embauche de madame Jennifer Roy au poste de directrice des loisirs et de la culture par intérim;

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Que le traitement salarial de madame Jennifer Roy soit établi à 23,00 \$ l'heure et que sa nomination et son embauche soient effectives à compter du 3 septembre 2019;

Que madame Jennifer Roy soit autorisée à signer tous les contrats et documents requis au sein du service des loisirs et de la culture.

12.3 PARTICIPATION À LA RENCONTRE DE LA TABLE DES REPRÉSENTANTS DU LOISIR MUNICIPAL LANAUDIÈRE 2019-2020 – AUTORISATION DE DÉPENSES

283-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que madame Jennifer Roy soit autorisée à participer à la rencontre de la Table des représentants du loisir municipal Lanaudière 2019-2020, devant se tenir à Lavaltrie le 25 septembre 2019;

Que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives, en conformité avec le règlement numéro 693 et ses amendements.

12.4 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2019

284-09-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

D'accepter le rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour les mois de juillet et d'août 2019.

RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION POUR TRAVAUX À INTERVENIR SUR LA RUE LISE

Avis de motion est donné par monsieur Michel Charron qu'à une prochaine séance, un règlement de taxation pour des travaux à intervenir pour le remplacement de ponceaux sur la rue Lise sera proposé pour adoption.

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

13.2 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 775 POUR DÉTERMINER LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA RUE LISE

285-09-2019

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 775 avant la présente séance ;

Attendu que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance ;

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le projet de règlement 775 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 775
POUR DÉTERMINER LES COMPENSATIONS POUR
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020
POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA RUE LISE**

Attendu le dépôt d'une requête signée par la majorité des parties intéressées visant le remplacement de ponceaux sur la rue Lise, le tout en conformité avec les dispositions prévues par la *Loi sur les compétences municipales*;

Attendu qu' en vertu de l'article 989 du Code municipal, toute corporation municipale peut, par règlement, imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

Attendu qu' en conformité avec la loi, un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 afin d'adopter un règlement visant à déterminer les compensations pour l'exercice financier 2020 pour les travaux réalisés sur la rue Lise,

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu:

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Que le présent projet de règlement, portant le numéro 775, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 - TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour déterminer les compensations pour l'exercice financier 2020 pour les travaux réalisés sur la rue Lise », et porte le numéro 775 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien.

Article 3 - OBJET

L'objet du présent règlement est de fixer, d'imposer et de permettre le prélèvement de compensations pour l'année fiscale 2020 sur tous les immeubles ayant façade sur la rue Lise.

Les compensations imposées sur tout immeuble visé inscrit au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité de Saint-Damien en vertu du présent règlement le sont conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, section 111.1, et sont assimilés à une taxe foncière.

Article 4 - COMPENSATIONS POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA RUE LISE

4.1 Pour chaque immeuble imposable défini au rôle d'évaluation sous les catégories « Terrains non exploités, étendue d'eau et autres », correspondant aux immeubles vacants (non construits) situés à l'intérieur du bassin de taxation de la rue Lise, une compensation de l'ordre de cinq cent trente-sept dollars (**537 \$**) est imposée afin de pourvoir à la dépense liée aux travaux réalisés (remplacement de ponceaux).

4.2 Pour chaque immeuble imposable comportant un bâtiment de catégorie résidentielle, commerciale, industrielle, culturelle, services, transports et production, situé à l'intérieur du bassin de taxation de la rue Lise, une compensation de l'ordre de mille soixante-quatorze dollars (**1 074 \$**) est imposée afin de pourvoir à la dépense liée aux travaux réalisés (remplacement de ponceaux).

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Article 5- IMPOSITION ET ÉCHÉANCE

Ces compensations sont imposées annuellement, facturées et redevables, de la façon prescrite au règlement municipal portant le numéro 662, lequel régit les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes.

Article 6- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général

14. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

15. SUIVI

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

286-09-2019

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 21h50.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général